

9. LES POSTES SPECIFIQUES ACADEMIQUES (SPEA)

1. Dispositions générales

Une candidature sur poste SPEA s'effectue uniquement sur un vœu précis Etablissement ETB. Les vœux SPEA doivent obligatoirement être formulés en 1^{er} rang afin d'être traités prioritairement sur les autres vœux. L'affectation sur un poste SPEA entraînera l'annulation des autres vœux. Elle ne donne pas lieu à bonification particulière.

La liste des postes SPEA sur SIAM comprend des commentaires liés à la spécificité du poste et est distincte de celle des postes vacants.

Chaque poste SPEA vacant nécessitant une compétence spécifique, liée au poste lui-même ou à l'établissement et ses particularités, les candidatures font l'objet d'un examen attentif au regard des compétences requises.

Pour la plupart de ces postes SPEA, un entretien préalable (téléphonique ou en présentiel) avec le chef d'établissement d'accueil et/ou le corps d'inspection est recommandé (cf. tableau ci-après). L'affectation s'appuiera sur leurs avis respectifs.

2. Spécificité des postes ouverts à plusieurs corps et/ou disciplines

Si le corps et/ou discipline ne correspondent pas à ceux indiqués sur la fiche de poste, le candidat doit contacter son gestionnaire DPE qui le guidera. L'ajout de la spécificité du vœu sera effectué manuellement et le candidat pourra ensuite déposer son dossier de candidature sur l'application MVTSPÉ.

⇒ Postes en SEGPA (type SES sur SIAM)

Les enseignants dispensent leurs enseignements selon des champs professionnels qui recouvrent parfois différentes disciplines. Ainsi, les postes :

- du « champ habitat » sont ouverts aux enseignants des disciplines suivantes : P2100 Génie Industriel Bois - P3020 Génie Construction Réalisation - P3023 Couverture – P3025 Carrelage – P3028 Peinture Revêtement – P3100 Génie Thermique - P5200 Génie Electrique ;
- du champ « Hygiène – Alimentation – Services » est ouvert aux enseignants de Biotechnologies Santé Environnement (P7200) ;
- du champ « Espace Rural et Environnement » est ouvert aux enseignants d'Horticulture (P7140).

Seront affectés prioritairement sur ces postes, les candidats qui auront formulé en rang 1 un vœu précis SPEA SES (ou en rangs premiers une suite de vœux précis SPEA SES). **Un vœu commune COM SES sera inopérant.** Le traitement prioritaire s'arrête dès lors qu'un vœu non SPEA s'intercale.

Si certains de ces postes SPEA restent vacants à l'issue de la phase « prioritaire » ou se libèrent lors du mouvement, ils pourront être pourvus par les candidats qui auront formulé ces vœux précis sans les placer en rang prioritaire.

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI) : le CAPPEI n'est pas exigé pour obtenir une affectation définitive sur un poste SEGPA. Cependant, les candidats détenteurs et ceux qui s'engagent à suivre la formation au CAPPEI, via le formulaire dédié (*annexe 1*), sont prioritaires.

⇒ Postes en ULIS 2nd degré (collèges et lycées professionnels)

L'application SIAM ne permet pas de formuler des vœux sur des postes ULIS du second degré. Il convient de candidater via le formulaire dédié (*annexe 2*). La fiche de poste est consultable en *annexe 6*.

Le **CAPPEI** est exigé pour obtenir une affectation définitive sur un poste en ULIS. Cependant, l'affectation peut être prononcée à titre provisoire si le candidat s'engage à suivre la formation au CAPPEI, via le formulaire dédié (*annexe 1*).

3. Candidature aux postes SPEA à profil

Elle s'effectue en deux temps, les candidats doivent :

1 - Saisir les vœux dans SIAM/iprof – **l'intitulé SIAM du poste doit impérativement être renseigné.**
ET

2 – **À partir du lendemain et au plus tard le 1^{er} avril 2025 à 12h**, déposer dans l'application MVTSPÉ, pour chaque vœu SPEA formulé, les documents au format pdf composant le dossier (CV, lettre de motivation et toute autre pièce justificative nécessaire, notamment dernier rapport d'inspection ou compte rendu du RDV de carrière pour les entrants dans l'académie - cf. tableau ci-après).
NB : en l'absence de dépôt de ces documents, la candidature ne pourra être examinée.

L'accès à l'application MVTSPÉ est : <http://services.ac-rennes.fr/mvtspe/main.htm>

Attention : ne pas tenir compte du message via iprof invitant les entrants à envoyer leurs pièces à l'adresse mvt2025@ac-rennes.fr

Typologie des postes SPEA	Intitulé SIAM - <u>A renseigner obligatoirement</u>	Vœu SIAM	Documents à déposer autres que CV et LM (CR RDV ou insp pour les entrants)	Entretien recommandé	Avis Chef étab. accueil	Avis corps inspection
Poste à complément de service dans une autre discipline	CSA/BIV	oui	Diplôme 2nde discipline	non	non	oui
Section Européenne – DNL	CEUR/DNL	oui	certification	non	non	non
- Langue régionale - FLE/FLS (cf. fiche de poste type)	CSA FLS	oui	Certification	Sur dossier (entretien si besoin)	oui	oui
Section Internationale	PART	oui	Certification	oui	oui	oui
- Arts plastiques : série L arts*, F12, classes à horaire aménagé, BT - Education musicale : série L arts, F11, classes à horaire aménagé, BT,	L L/CLHA	oui	certification	oui	oui	oui
Postes liés aux formations offertes dans l'établissement : certaines sections sportives		oui		oui	oui	oui
CPD EPS	CPD	oui		oui	oui	oui
- Poste en EREA (fiche de poste type) - Poste en SEGPA (fiche de poste type) - Poste en établissement de soin, de cure et postcure, et annexes médicalisées (1 ^{ère} année affectation à titre provisoire)	EEA SES CURE	oui	2 CA SH ou CAPPEI (formation à suivre pour les agents non détenteurs de la certification. Voir formulaire d'inscription à la formation CAPPEI annexe 1.)	oui	oui	oui
- Poste en ULIS	HAN	non	2 CASH ou CAPPEI	oui	Oui	oui
Poste au CNED (hors poste adapté)	PART	oui		oui	oui	oui
Poste aux îles du Ponant	PART	oui		oui	oui	non
Poste fonction aide au DDFPT	PART	oui		oui	oui	oui
PLP coordonnateur pédagogique dans des CFA publics gérés par des EPLE	PART	oui		oui	oui	oui
Poste à compétence particulière Certains postes de STS (descriptif fiche de poste)	PART CSTS	oui	Diplôme ou certification	oui	oui	oui